



Madame, Monsieur,

- ✓ Vous souhaitez faire des **suppléances** dans les établissements catholiques d'enseignement,
- ✓ Vous êtes **étudiant** et désirez faire votre stage en établissement catholique,
- ✓ Vous êtes **candidat aux concours (CAFEP ou CRPE)**, étudiant ou en reconversion.

Le **SAAR** (Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement) de l'Enseignement Catholique de l'académie de Lyon répond à vos questions concernant vos démarches pour entrer dans l'enseignement catholique :

Déléguée académique du SAAR

saar@ec-lyon.eu

04 78 81 47 72

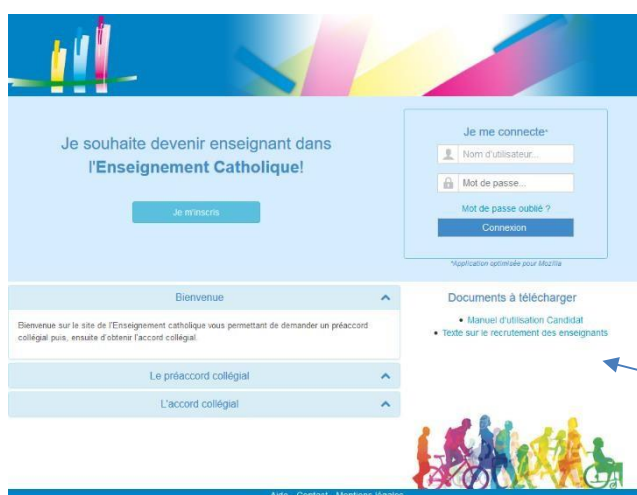
Entrer dans l'Enseignement Catholique

Pour devenir enseignant dans l'Enseignement Catholique, il faut :

1. S'inscrire

Votre inscription doit **obligatoirement** passer par le serveur suivant :

<https://www.caacweb.fr>
(Ne fonctionne pas sous Internet Explorer)



Manuel d'utilisation

Il vous sera demandé la création d'un identifiant et d'un mot de passe, qui vous permettront de constituer votre dossier auquel il faudra joindre impérativement 4 pièces justificatives.

Cet identifiant vous permettra en outre de suivre l'évolution de votre dossier et de connaître le résultat de votre entretien.

2. Participer à l'une des réunions d'information proposées

A la direction diocésaine,
29 rue du Dr Nodet, 01000 Bourg en Bresse.
Contact : 04 74 32 86 60

de 17 h 30 à 19 h 00

- Le mercredi 9 octobre 2019
- Le mercredi 15 Janvier 2020
- Le mercredi 13 mai 2020

ou

Au Lycée Privé Jeanne d'Arc,
5 Rue du Lycée, 01170 Cessy (Salle 50)
Contact : 04 50 28 36 14

de 14 h 00 à 15 h 30

- Le mercredi 9 octobre 2019
- Le mercredi 22 janvier 2020
- Le mercredi 13 mai 2020

Au Lycée Lamartine,
41 rue Georges Girerd, 01300 BELLEY

de 17 h 00 à 18 h 30

- Le lundi 9 mars 2020

Ces réunions ont pour objet de préciser le fonctionnement de l'enseignement catholique et de répondre à vos questions.

3. Obtenir le préaccord collégial

Il s'agit d'une rencontre avec deux chefs d'établissement de la CAAC (Commission Académique d'Accord Collégial).

Un questionnaire vous aide à préparer cet entretien qui s'articule autour de 3 thèmes :

- La formulation de l'engagement du candidat à participer aux formations spécifiques de l'Enseignement Catholique,
- L'évaluation des aptitudes éducatives du candidat à enseigner dans l'Enseignement Catholique
- La rencontre et la vérification de l'adéquation entre le projet personnel du candidat et le projet de l'Enseignement Catholique... Ce dernier point donne tout son sens à ces entretiens.

Les rencontres ont lieu à la DDEC,
29 rue du Dr Nodet, 01000 Bourg en Bresse.

Le 18 septembre 201

Le 11 décembre 2019

Le 18 mars 2020

Le 27 mai 2020

Les 13, 14 & 15 novembre 2019

Le 5 février 2020

Le 15 avril 2020

Le 1^{er} juillet 2020

A noter

- ✓ Le préaccord et l'accord collégial ont **une durée de validité de 3 ans**, sur l'ensemble du territoire français (en attente de contrat).
- ✓ Le refus de préaccord ou d'accord **est définitif et a valeur nationale**. Un lauréat du concours n'ayant pas obtenu le pré-accord ne pourra enseigner dans un établissement catholique d'enseignement.
- ✓ Le ministère de l'éducation nationale sera votre employeur. Vous serez **contractuel de droit public** exerçant dans un établissement privé sous contrat avec l'État. Toutefois, votre chef d'établissement sera votre supérieur hiérarchique.

Vous trouverez des informations complémentaires sur

<http://enseignement-catholique.fr/devenir-enseignant/>

Sabine TANTON

Gestion départementale 2nd degré
ddec@ddec-belley-ars.eu
04 74 32 86 60

Yves FULCHIRON

Gestion départementale 1^{er} degré
y.fulchiron@ddec-belley-ars.eu
04 74 32 86 65